



Assurance habitation en retard

Par **Phc40**, le **02/05/2019 à 17:31**

Bonsoir, mon propriétaire m'a demandé il y a 3 jours par sms une assurance habitation, hors je n'ai pas souscrit celle-ci, si je lui fournis aujourd'hui une assurance cela est-il valable au yeux de la loi, sachant que mon bail a été renouvelé le 4 février

Par **Phc40**, le **02/05/2019 à 17:38**

Je précise que mon logement n'est pas équipé de détecteur de fumée et que le tuyau d'alimentation de gaz est périmé depuis 2016, hors nous sommes rentrés dans le logement en février 2018 donc bien après la date de péremption de celui-ci

Par **goofyto8**, le **02/05/2019 à 17:46**

bonjour, les détecteurs de fumée sont à faire poser par le propriétaire. En revanche, le tuyau souple d'alimentation au gaz est à votre charge. Sachant que ces tuyaux souples seront retirés de la vente le 1er juillet 2019. Après cette date vous aurez obligation d'installer un tuyau de type visso-gaz (durée de vie illimitée)

Par **Phc40**, le **02/05/2019 à 17:51**

En revanche, le tuyau souple d'alimentation au gaz est à votre charge. Même si celui-ci était

plus que périmé a notre arrivés ?rnet pour l'assurance aucune idée ?

Par **chaber**, le **02/05/2019 à 17:55**

bonjourrrnrle fait pour un locataire non assuré peut être cause de résiliation de bail. Assurez vous et fournissez une attestation

Par **chaber**, le **02/05/2019 à 17:56**

bonjourrrnrle fait pour un locataire non assuré peut être cause de résiliation de bail. Assurez vous et fournissez une attestation

Par **Phc40**, le **02/05/2019 à 17:58**

Merci pour votre réponse Chaber, je me suis assuré mais en retard , quel risque sachant que mon propriétaire ma demander l'assurance par sms ?

Par **goofyto8**, le **02/05/2019 à 18:03**

[citation]Même ci celui-ci était plus que périmé a notre arrivés ? [/citation]rnrnLe remplacement du tuyau souple périmé ,pour qu'il soit à la charge du propriétaire aurait du être mentionné sur le constat de l'état des lieux d'entrée.rnMaintenant c'est trop tard, c'est à vous de le remplacer .

Par **chaber**, le **02/05/2019 à 18:13**

[citation]je me suis assuré mais en retard , quel risque sachant que mon propriétaire ma demander l'assurance par sms ?[/citation]le principal est d'avoir souscrit une assurance. vous fournissez l'attestation au propriétaire.

Par **Phc40**, le **02/05/2019 à 18:33**

Merci Chaber ,pas de risque d'expulsion pour le retard ?

Par **chaber**, le **02/05/2019 à 18:44**

aucun

Par **Phc40**, le **02/05/2019** à **18:46**

Très bien merci pour toutes ces informations rnBonne soirée